

Activité 1 Qu'est-ce ?

<https://www.lumni.fr/video/c-est-quoi-la-constitution-professeur-gamberge>

La Constitution est une loi qui définit l'organisation de l'Etat et des institutions.

Les citoyens votent. Ils élisent les conseillers municipaux pour s'occuper des communes, départementaux pour les départements et régionaux pour les régions.
Ils élisent aussi les députés.

Tous ces gens élisent les sénateurs.

Députés et sénateurs composent le Parlement qui vote les lois, proposées surtout par le gouvernement.

Le gouvernement est composé par les ministres qui dirigent les fonctionnaires, la police, les professeurs, les juges, etc. Les ministres sont nommés par le 1er ministre qui est choisi par le Président, qui lui aussi est élu par les citoyens.

Pour valider les lois, le conseil constitutionnel existe. Il est le garant de la Constitution.

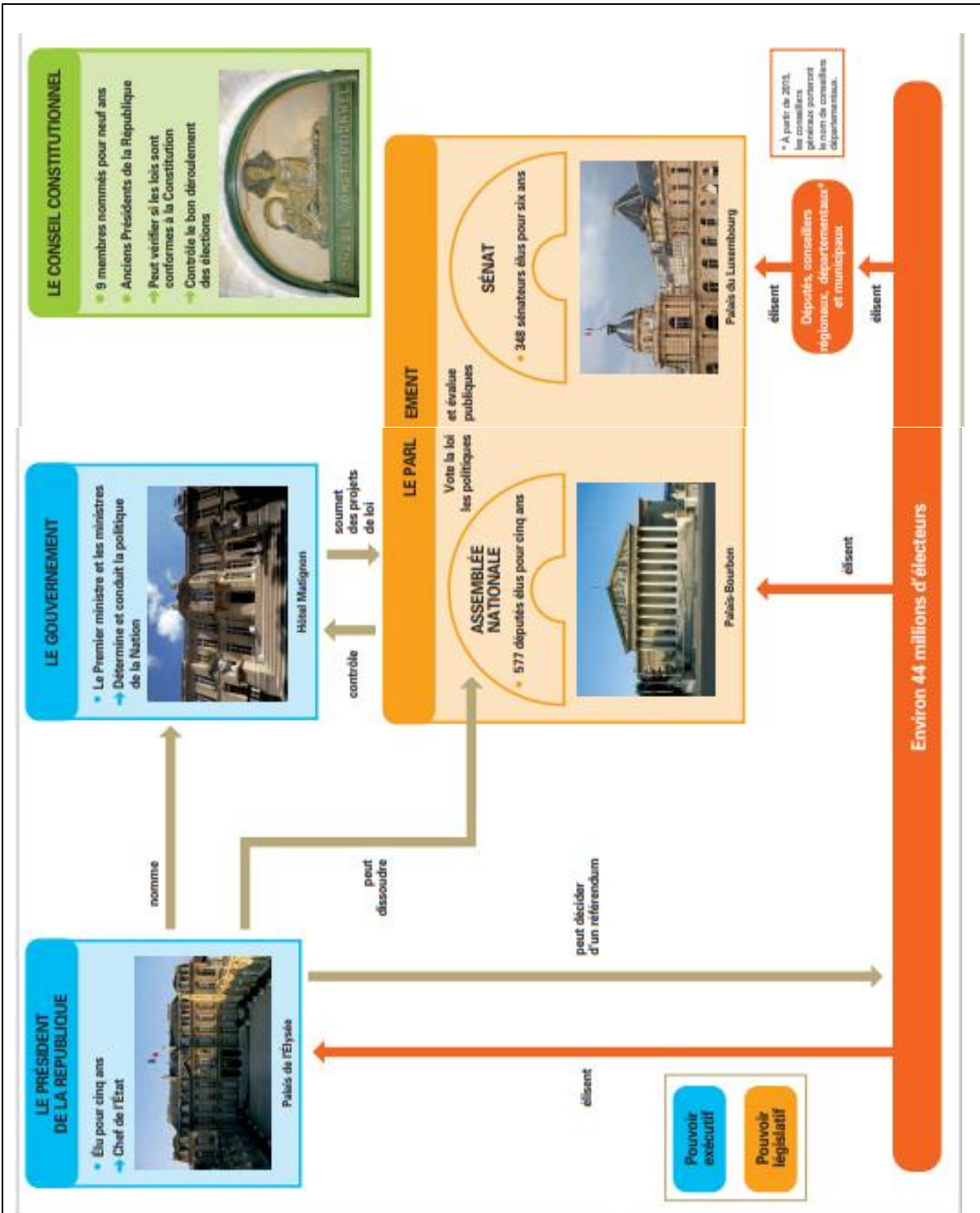
<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946>

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789>

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/charte-de-l-environnement-de-2004>

« Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004. »



→ Observer, décrire et commenter....